



UN AT REQUALIFIÉ EN CMO, C'EST UNE HONTE ET UNE INJUSTICE !

Depuis plus d'un mois, les personnels du quartier mineur exercent dans des conditions indignes et à risques pour leur santé. Leur poste est situé au beau milieu d'un chantier de démolition qui durera jusqu'en avril 2026, voire au-delà. Chaque jour, leurs vacations prennent des allures de chantier du BTP, exposant nos collègues :

- Au vacarme incessant des marteaux-piqueurs, perceuses, meuleuses et autres outillages industriels ;
- À la poussière permanente, irritante et suffocante qui envahit les locaux ;
- À des vibrations et nuisances mettant directement en péril leur santé, leur vigilance et leur sécurité.

FO JUSTICE LE DIT : SOUMIS AUX MÊMES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA DIRECTION NE TIENDRAIT PAS UNE MATINÉE !

Un mépris flagrant de nos dirigeants qui persistent à fermer les yeux malgré les signalements répétés des agents et même ceux de l'agent de prévention. La direction a été informée, alertée et documentée... pourtant aucune suspension des travaux. À la place, elle distribue aux agents des casques anti-bruits, des masques lavables et des lunettes de protection. Une réponse totalement dérisoire, inadaptée et indigne. Nos missions exigent d'entendre une alarme, un appel à l'aide ou de réagir instantanément. Ce cache-misère n'est rien d'autre que de l'amateurisme.

LES AGENTS NE SONT PAS DES ÉPONGES À RISQUES !

Le 14 novembre 2025, après des semaines de nuisances insupportables un surveillant affecté à ce secteur depuis le début des travaux est victime de plusieurs malaises : violents maux de tête, nausées, difficultés respiratoires liés à des conditions poussées à l'excès. Le tout dans un environnement saturé de poussière et sous une chaleur avoisinant les 30°C.

Pris en charge par l'agent de prévention, le collègue se voit notifier les formalités d'accident du travail. Rien de plus logique, il a été exposé et incommodé pendant son service, du fait de conditions de travail clairement identifiées à risque.

22 JOURS PLUS TARD, L'AT EST REQUALIFIÉ EN CMO !

C'est un déni flagrant de responsabilité, une décision arbitraire qui nie la réalité du terrain. Les risques avaient été signalés à de multiples reprises. Les conditions de travail sont connues pour être insoutenables et la direction connaissait parfaitement la situation dans ce secteur.

Faut-il que les agents souffrent en silence ? **FO Justice** répond avec force NON, c'est inadmissible ! Comment garantir sécurité, vigilance et maîtrise du risque lorsque le personnel est physiquement affaibli ? Les agents du QM ne sont ni des variables d'ajustement ni responsables des travaux. Ils n'ont pas à en subir les conséquences sur leur santé !

FO Justice dénonce fermement :

- L'ignorance des risques professionnels ;
- Le mépris affiché des alertes des personnels du QM.

Et exige :

- La requalification immédiate de la situation de l'agent en accident de travail ;
- L'engagement écrit de la direction à mettre en place des mesures de prévention immédiates et efficaces.

